



## **Écoles doctorales : trois PRES créent le consortium Amethis pour mutualiser la gestion de leurs doctorants**

*Dépêche AEF 178082 du 31-01-2013*

Les pôles de recherche et d'enseignement supérieur UEB (Université européenne de Bretagne), SPC (Sorbonne Paris Cité) et LPC (Limousin Poitou-Charentes) ont signé la convention de création du consortium Amethis, mercredi 30 janvier 2013 à Paris, pour partager et développer conjointement le logiciel du même nom, « qui permet la gestion du cursus des doctorants, de l'inscription jusqu'à la soutenance de la thèse ». Développé initialement par l'université de Bretagne-Sud, le logiciel Amethis (accès multi-établissement aux thèses, à l'international et au suivi des doctorants/docteurs) rassemble « toutes les informations liées au doctorant et à son parcours » et « permettra également à terme d'assurer le suivi du devenir des docteurs après la thèse », explique l'UEB. L'université de Bretagne-Sud lui a cédé en 2011 « l'intégralité des droits patrimoniaux d'auteur sur les développements du logiciel réalisés par ses agents », ainsi que le rappelle le préambule de la convention.

La création du consortium suit une période pendant laquelle l'UEB a mis à la disposition des PRES Sorbonne Paris Cité et Limousin Poitou-Charentes les codes sources d'Amethis « à des fins de prise en main et d'évaluation de l'intérêt d'un déploiement pérenne dans le cadre d'une communauté d'utilisateurs contribuant à la maintenance et au développement de l'outil », précise la convention. La création du consortium acte la poursuite de ce partenariat, « basé sur la volonté de travailler au sein d'un système souple, transparent et dynamique, sans but lucratif mais en équilibre budgétaire ».

### **Jean-François Girard : un projet « symbolique » des relations inter-PRES**

« La gestion des doctorants est un souci typique des PRES, qui se sont souvent constitués autour d'écoles et de collèges doctoraux », explique à AEF Nicolas Petit, directeur exécutif de l'UEB. « Le consortium a vocation à améliorer l'outil Amethis, grâce à une mutualisation des coûts, de manière à pouvoir garantir son développement à long terme. Par ailleurs, le consortium est aussi créé pour accueillir à terme de nouveaux membres. » D'ores et déjà, l'université numérique Paris-Île-de-France, qui rassemble 36 établissements franciliens, se dit intéressée à « mettre Amethis en vitrine ». « Et puis, les DSI (directeurs des systèmes d'information) se parlent et il y a de l'appétence pour le sujet », signale à AEF Éric Chérel, DSI de l'université Paris-Descartes.

À ce jour, le logiciel Amethis va permettre aux trois PRES de gérer avec le même outil une population totale d'environ 10 000 doctorants. « C'est un projet très symbolique au moment où l'on passe d'une loi à l'autre », commente Jean-François Girard, président de Sorbonne Paris Cité. « La nécessité d'avoir des grands ensembles universitaires a été comprise, mais ce n'est pas une raison pour que ces ensembles, PRES aujourd'hui, communautés d'universités ou autres demain, soient comme autant de Bastille. Nous le voyons bien en Île-de-France, qui concentre 40 % des forces scientifiques du pays : les relations inter-PRES, qui passent par des réseaux diversifiés et des outils communs, sont absolument indispensables pour parvenir à gérer un tel ensemble. De la même manière, je suis convaincu que ces relations sont tout aussi nécessaires entre PRES de différentes régions. À cet égard, je trouve cette initiative de consortium Amethis extrêmement fertile et prometteuse. »

**Droit d'entrée : 20.000 € ;**  
**Contribution annuelle : 10.000 €**

Interrogés sur l'existence d'autres logiciels de gestion des doctorants, les partenaires d'Amethis expliquent que celui-ci « présente l'avantage d'être un outil d'interconnexion » et « de procéder par 'moissonnage' de données » existantes. Ceci a été jugé « déterminant » par le PRES LPC, car « cela permet d'éviter les doubles saisies ». Éric Chérel précise pour sa part que « la solution proposée par l'Adum (annuaire des doctorants et des docteurs) n'a pas été retenue parce qu'elle s'appuie sur une base de données qui est hébergée à Montpellier, et non sur les bases de données des établissements connectées à leurs propres outils de gestion, ce qui de notre point de vue est réducteur ».

La gouvernance du consortium prévoit un « établissement porteur », à qui les autres membres confient le mandat « d'assurer la coordination des activités du consortium », sa « gestion financière et budgétaire » et une « assistance administrative » à son fonctionnement. Aux termes de la convention, l'UEB assure cette fonction « jusqu'au 31 décembre 2014 ». Par ailleurs, un « comité de pilotage » est constitué, comprenant « deux représentants par membre » du consortium, à savoir les présidents des PRES ou leurs représentants et un vice-président. L'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) est invitée à participer aux réunions semestrielles, « avec voix consultative ». La présidence de ce comité, « assurée de façon tournante par ses membres pour une durée de deux années », est confiée à l'UEB jusqu'au 31 décembre 2013. Enfin, un « comité opérationnel » composé de deux représentants par membre du consortium, « l'un au moins des deux étant un informaticien oeuvrant sur Amethis », sera chargé de proposer les améliorations et les développements, tout en assurant le suivi technique et la supervision de la maintenance.

La cotisation initiale versée par chacun des membres s'élève à 20 000 euros, « quelle que soit la date d'entrée dans le consortium ». La convention stipule que, « eu égard à son rôle dans la mise en place du consortium, l'UEB est exonérée du paiement de sa cotisation ». Une « contribution annuelle » est également prévue, fixée à 10 000 euros. « Avec l'accord du comité de pilotage, son règlement peut être réalisé sous forme d'apport en force de travail exprimée en ETP (équivalent temps plein) », précise la convention